

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 46	<i>Membres présents :</i> 36	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 6	<i>Absent(s) :</i> 4	<i>Pouvoir(s) :</i> 2
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 13 juin 2017

Vote(s) pour : 38
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 19 juin 2017,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2017-06-19-BD-1 :

Projet de renaturation et de restauration du ruisseau Saint-Pierre et de ses affluents - Affectation partielle de l'Autorisation de Programme.

Rapporteur : Monsieur Joël STROZYNA

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 7 juillet 2014 portant harmonisation des compétences optionnelles suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre,

VU le projet de renaturation et de restauration du ruisseau Saint-Pierre et de ses affluents,

VU le vote du Budget Primitif 2017,

VU la délibération du Bureau du 3 avril 2017 validant le projet de renaturation et de restauration du ruisseau Saint-Pierre,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel à un cabinet de maîtrise d'œuvre pour la planification des travaux dans le respect des règles environnementales et la constitution du dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, ainsi que la réalisation d'investigations complémentaires,

DECIDE d'affecter à hauteur de 200 000 € TTC l'Autorisation de Programme "Renaturation et Restauration du ruisseau Saint-Pierre et de ses affluents" comme suit :

AP "17QVEP01 – Renaturation et Restauration du ruisseau Saint-Pierre	1 400 000 €
Montant déjà affecté	0 €
Affectation demandée	200 000 €
Affectation totale	200 000 €
Affectation disponible	1 200 000 €

Pour extrait conforme
Metz, le 20 juin 2017
Pour le Président et par déléguation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 19 juin 2017.</i>		Contrôle de légalité
<i>EP</i> Point 1 – Projet de renaturation et de restauration du ruisseau Saint-Pierre et de ses affluents – Affectation partielle de l'AP.	X 1	
Point 2 – Avenant 3 à la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du Système d'Information Multimodale en Région Lorraine.	X 1	
<i>CP</i> <i>Annexe</i> : Avenant 3.	1	
Point 3 – Réfection des toitures de l'Opéra-Théâtre de MM : attribution des marchés de travaux et affectation complémentaire de l'AP.	X 1	
Point 4.1 – Opéra-Théâtre de MM : signature d'un contrat de coproduction avec l'Opéra de Reims.	X 1	
<i>Annexe</i> : Rémunérations des droits de conception de la maîtrise d'oeuvre.	1	
<i>Annexe</i> : Contrat de coproduction.	X 1	
Point 4.2 – Opéra-Théâtre de MM : signature d'une convention de coproduction avec la Compagnie Pardes Rimoin.	1	
<i>Annexe</i> : Budget de production.	1	
<i>Annexe</i> : Convention de coproduction.	1	
Point 4.3 – Opéra-Théâtre de MM : signature d'un contrat de coproduction avec le Théâtre de la Manufacture-Centre Dramatique national de Nancy.	X 1	
<i>Annexe</i> : Budget prévisionnel de production.	1	
<i>Annexe</i> : Contrat de coproduction.	1	
Point 4.4 – Opéra-Théâtre de MM : signature d'un contrat de coproduction avec l'Opéra Grand Avignon, l'Opéra de Massy, l'Opéra de Reims, l'Opéra de Marseille et l'Opéra de Nice Côte d'Azur.	X 1	
<i>Annexe</i> : Contrat de coproduction.	1	
Point 5 – Opéra-Théâtre de MM : vente de costumes déclassés.	X 1	
<i>Annexe</i> : Liste des costumes.	1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		

PREFECTURE DE LA MOSELLE
D.C.L.
24 JUIN 2017
ARRIVÉE
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ



Us'libz - AR

Fait à Metz, le 20 juin 2017
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

